

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 novembre 2022, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 699-2022 et intitulé « *Règlement numéro 699-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990 afin de revoir certaines définitions ainsi que certaines dispositions réglementaires* ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **17 janvier 2023, à 18h30**, au Centre de Loisirs Marcel Thériault, situé 250 65^e Avenue. Au cours de cette assemblée, le maire, ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, situé au 1673 55^e Rue, du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.
4. Le projet de règlement numéro 699-2022 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire pour l'ensemble du territoire concernant les dimensions des bâtiments.

Donné à Saint-Côme, ce 28 décembre 2022



Marie-Claude Couture

Directrice générale et greffière-trésorière

Renseignements : (450) 883-2726

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Règlement 699-2022)

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Côme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité www.stcomelanaudiere.ca, le 28^e jour de DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX et en le faisant publier dans un Journal local le même jour.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINT-CÔME CE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.



MARIE-CLAUDE COUTURE

Directrice générale et greffière-trésorière